

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/L.341/Rev.2
4 novembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Activités des commissions économiques régionales

Etats-Unis : texte révisé de l'amendement au projet de résolution révisé
présenté par la Tchécoslovaquie (A/C.2/L.333/Rev.2)

1. Remplacer le paragraphe 1 du dispositif par le texte suivant :
"1. Félicite les commissions économiques régionales des précieux services qu'elles ont rendus, particulièrement, au cours des dernières années, en ce qui concerne la réalisation de projets dépendant de la coopération entre les pays qui participent aux travaux des commissions et ayant pour but a) de renforcer la coopération économique internationale; b) d'améliorer la situation économique, en particulier dans les pays sous-développés."
2. Au paragraphe 3 du dispositif, supprimer le dernier membre de phrase à partir des mots :"a) pour resserrer les relations économiques internationales".

57-30505

\(\)

